

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUIN 2022**

Le conseil municipal de Saint André de Rosans s'est réuni, après convocation du 27 mai 2022 à la salle polyvalente, sous la présidence du maire Mme Cécile LIOTARD.

Présents : Cécile LIOTARD, Éric RANGER, Jean-Pierre GAY, Philippe ANDRE, Muriel BRUNET, Maelle MICHEAU, Gilles TOUAT, Norbert ESCALIER.

Excusée : Véronique BIDON

Absents : Lionel ASTIER, Anne VREVEN

Approbation du compte- rendu du dernier conseil municipal.
Nomination d'un secrétaire de séance, Muriel BRUNET se propose.
Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour.

Trois délibérations se rajoutent à l'ordre du jour initial.

1 – Délibération pour l'attribution de la licence IV au responsable de la buvette pour la fête votive.

Il faut désormais un responsable de buvette pour la fête votive. André ESTIENNE a fait la formation pour être ce responsable. La commune, les trois jours de fête, récupère la licence IV louée à l'auberge et la prête au responsable de buvette du comité des fêtes de Saint André de Rosans. Pour cela il est nécessaire de faire une délibération pour attribuer cette licence durant cette période des 13, 14 et 15 août 2022.

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Convention de partenariat d'accueil à « l'Ile aux Grands » de Serres (centre de loisirs).

Cet accueil se fait durant les vacances scolaires et, à partir de septembre, les mercredis.
Avant les communes payaient une part par enfant, maintenant c'est un forfait.

- 300 €/ an pour les communes de moins de 200 habitants, quel que soit le nombre d'enfants qui vont au centre de loisirs.
- 600€/ an pour les communes de plus de 200 habitants, quel que soit le nombre d'enfants qui vont au centre de loisirs.

Les tarifs ont augmenté (250.00 € en 2021) du fait que le centre sera ouvert aux enfants le mercredi. Les parents payent également une participation en fonction du coefficient familial mais elle est moindre si la commune signe la convention de partenariat.

Des parents de la commune vont utiliser cet accueil. La limite d'âge est 6-12 ans.

La commune doit prendre une délibération pour signer la convention

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

3 – Délibération pour la modification des statuts du Syme05 (syndicat mixte d'électricité du 05), devenu SyMEnergie05.

(Rappel : le Syme05 est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le département des Hautes Alpes.)

Il y a plusieurs modifications :

- Nom du Syndicat : le SyMEnergie05 devient Territoire d'Energie - Hautes Alpes – SyME05.
- Changement du siège du syndicat depuis l'installation de leurs locaux sur la commune de Chorges.
- Actualisation des statuts, où il est ajouté par la loi, la possibilité d'intervenir dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoire (c'est la communauté de communes qui gère ce plan) et dans la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique pour le compte d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale.
- Au titre des compétences obligatoires et plus précisément au titre de la distribution d'électricité, trois paragraphes ont été ajoutés.
- Au titre des compétences optionnelles, l'ajout de deux nouvelles compétences a été approuvé (compétence infrastructure de charge pour les véhicules au gaz et compétence de production et de distribution d'hydrogène).
- Le paragraphe existant et traitant de la mise en commun de moyens et activités accessoires a été modifié à la demande de la préfecture des H.A. afin d'être conforme à la loi relative à l'énergie et au climat du 8/11/2019.

Cécile LIOTARD met au vote cette délibération

Votants : 8

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

4 – Bureau de vote élections législatives

Horaires : 8h00 – 18h00. Deux tours, les 12 et 19 juin 2022 et 7 jours entre les deux.

Tenue du bureau de vote :

1^{er} Tour :

08h00 - 10h00 : Norbert ESCALIER / Philippe ANDRE

10h00 - 12h00 : Muriel BRUNET / à définir

12h00 - 14h00 : Jean Pierre GAY / Eric RANGER

14h00 - 16h00 : Cécile LIOTARD / à définir

16h00 - 18h00 : Maelle MICHEAU / Gilles TOUAT

2^{ème} Tour :

08h00 - 10h00 : Norbert ESCALIER / Philippe ANDRE

10h00 - 12h00 : Muriel BRUNET / à définir

12h00 - 14h00 : Jean Pierre GAY / à définir

14h00 - 16h00 : Cécile LIOTARD / à définir
16h00 - 18h00 : Maelle MICHEAU / Gilles TOUAT

Il faut demander à Anne VREVEN et Véronique BIDON la préférence de leur créneau, prévoir une autre personne car Eric n'est pas là le 19/06 et prévoir un assesseur de plus pour les deux tours et un scrutateur de plus pour le 19/06.

5 – Relevés compteurs d'eau.

Un message sera envoyé début août par la commission communication, comme l'an dernier, pour ceux qui veulent faire passer la photo de leur compteur à la mairie, en stipulant bien leur nom, leur prénom et la date de la photo. Il faudra s'organiser de façon à ce que les personnes, qui relèvent les compteurs, ne repassent pas chez ceux qui auront envoyé cette photo.

Répartition des volontaires sur les différents quartiers du village et des hameaux.

Sironne : Philippe
Les Isnieres : Norbert
Lieu-dit Quarante : Cécile
Extérieurs du village : Gilles
Village : Gilles se propose d'en faire une partie, autre partie à définir.

Le relevé des compteurs n'est pas toujours une tâche facile surtout dans le village. Il faudrait peut-être trier par plaques, réfléchir à une autre distribution des fiches de relevés, revoir l'organisation des classeurs ?

6 – Adressage

Le travail avec la communauté de communes est fini. Les adresses ont été publiées dans les différents services : la poste, la DDFIP (impôts), GPS et la base d'adresses nationale. C'est aussi sur le site de GéoMAS.

Il faut maintenant que la commune fasse un courrier à chaque habitant afin de lui donner sa nouvelle adresse : numéro et nom de la voie.

Il faut écrire cette lettre type (celle envoyée par la communauté de commune n'étant pas extra). Elle doit être claire et concise tout en donnant quelques explications.

Il serait nécessaire de faire un petit groupe de travail dans lequel une personne visionnera le cadastre sur l'ordinateur en prenant par voie et puis pour chaque personne et chaque voie, les autres s'occuperont de remplir les courriers, mettre sous pli et faire la liste de tous les numéros et noms de voies afin de savoir la quantité de numéros, de plaques et panneaux à acheter (demande de devis).

En effet, pour une raison d'harmonie, c'est la commune qui se chargera de cet achat (très sûrement onéreux).

Eric élaborera le courrier ; le groupe de travail sera composé de Gilles, Norbert, Muriel, Eric et Cécile.

7 – Travaux appartements communaux.

Le département nous a attribué la subvention que l'on avait demandée soit 21 600 €. La même somme a été demandée en DETR (subvention de l'état demandée en préfecture en fin d'année

2021). Le dossier est toujours en instruction car en complément de celui-ci, la commune doit, en plus, déposer une demande de travaux pour les portes des box prévus pour les appartements et pour la fenêtre de l'œil de bœuf, par rapport aux Bâtiments de France. Le dossier est donc parti à ces derniers, nous attendons leur retour et cela conditionnera très certainement l'attribution de la subvention.

8 – Réserve de ciel étoilé – Parc des BaronnieS.

Cécile LIOTARD a reçu le 23 mai dernier une chargée de mission et une élue du Parc des BaronnieS qui souhaitent lui présenter un projet du Parc : présenter sa candidature pour devenir une « réserve internationale de ciel étoilé ».

Il y a dans le monde 18 réserves internationales de ciel étoilé dont 4 en France : une dans les Pyrénées, une dans le Parc des Cévennes, une dans le Parc du Mercantour et la dernière sur le Plateau des Mille Vaches dans le Limousin.

Le Parc des BaronnieS souhaite déposer sa candidature en fin d'année car nous sommes dans une zone où le ciel est pur, sans pollution. Le Parc fait le tour de toutes les communes, adhérentes et non adhérentes, pour présenter le projet et savoir ce qu'elles en pensent, en sachant qu'il aimerait que l'on passe une convention avec lui pour faire partie de cette réserve. Cette convention concernerait uniquement l'adhésion à cette réserve sans remettre en question l'adhésion au Parc des BaronnieS.

Cécile a demandé ce que cela pourrait entraîner comme obligations. Il n'y a pas d'obligation par rapport à l'éclairage public et pas d'obligation à proprement parler pour les communes.

Cécile nous a donc présenté ce projet avec carte à l'appui, il est à réfléchir, et cela fera prochainement l'objet d'une délibération pour la signature de la convention.

8 – Questions diverses.

- Fuite d'eau à Saint André mais qui a été rapidement réparée car cela fuyait beaucoup.
- Fuite d'eau aux Isnieres avant compteur, au domicile de Mme BRETHERS ; Mr LEMAN, plombier doit la réparer dès qu'il a les pièces.
- Retour de la cloche au village, le mécanisme était à nettoyer et à graisser finalement. Michel Estienne s'en est chargé.
- Le bassin de la Baume a été nettoyé par Jean Pierre et Norbert le mercredi 27 avril, il restera celui de Sironne à faire.
- Défibrillateur à poser, l'électricien a été relancé plusieurs fois.
- Une porte d'une des quatre vitrines à afficher de la mairie est à mettre, cassée elle a été prise en charge par l'assurance. Une autre porte est à éventuellement réparer et à remettre, elle s'est dégonflée lorsque Patricia NOELLO a voulu l'ouvrir.
- Chapeau de la cheminée sur le toit du secrétariat de mairie à faire regarder par un professionnel car il est de travers ; il ne faudrait pas qu'il tombe et glisse de la toiture.

■ Courrier de Murielle HUMERY et Brigitte FRANCESCHINI, locataires de l'appartement communal à Sironne pour un changement de fenêtres car elles trouvent qu'elles passent beaucoup de bois.

Cécile marie, aussi, Murielle et Brigitte le 16 juillet 2022.

■ Cécile a reçu une dame qui est sophrologue, elle cherche à s'installer dans le secteur et rencontre élus et personnes du milieu médical pour savoir si son projet est viable.

■ La mairie de Rosans est désormais en mesure de faire les demandes de cartes d'identité et passeports.

■ Vitesse des voitures dans le village, le sujet avait déjà été abordé. Des personnes aimeraient qu'une partie de la route située dans le village même soit limitée à 30km/h.

Cécile doit se renseigner sur le test de vitesse fait par un panneau pédagogique placé à la sortie du village en direction de Laragne ; elle n'a toujours pas eu de retour. Elle doit prochainement rencontrer une personne du département pour la déviation du village après 21h00 à l'occasion de la fête votive (obligation de la gendarmerie de Serres) et en profitera pour lui parler de cette limitation de vitesse.

■ Problème de voisinage : tonneau d'eau de Mr ROLS placé sur la voie publique, contre son mur. Il est ouvert et serait susceptible d'attirer des moustiques. En parler à Mr ROLS.

Il est à noter que celui-ci est rempli par le puit de la famille ROLS et non avec l'eau communale.

■ Une question est posée sur le remplissage des piscines hors sol, la mairie peut-elle prendre un arrêté pour le remplissage ?

En ce qui concerne les piscines justement, construction d'une piscine à Fontgiraud sans autorisation, la mairie a demandé aux propriétaires de régulariser cette situation et de demander un permis de construire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H32